

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 9 DÉCEMBRE 2024

Articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

Le **Neuf Décembre Deux Mille Vingt Quatre**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 Décembre 2024 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ, Michel GOURJAULT, M. Guillaume GILLES - Adjoint
Mme Fanny ABRIAT, M. Laurent LANCEREAU Conseillers Municipaux délégués
Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Franck HUET, Mme Elisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 16 membres.

Excusés avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Stéphanie VERRIER	M. Guillaume GILLES
M. Éric COUSIN	M. Bernard MAUZÉ
Mme Michelle ECLERCY	Mme Françoise MARTIN
M. Aurélien TESTIER	M. Guillaume AUTEXIER

Absente : Mme Virginie SILLARD

Le Compte rendu de la réunion du 4 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Madame Elisabeth LOUIS est désignée Secrétaire de séance.

FINANCES

FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS POUR 2025

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'examiner l'évolution des tarifs des services publics pour l'année 2025. Les propositions prennent en considération l'évolution globale des coûts des services mais également les observations sur le fonctionnement de ces mêmes services.

Les membres du Conseil Municipal ont examiné ce projet lors de la réunion d'Adjoint du 26 Novembre 2024, puis lors de la réunion de travail du 3 décembre 2024.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'ensemble des tarifs pour l'année 2025

DÉCISIONS MODIFICATIVES FINANCIÈRES

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'examiner deux décisions modificatives budgétaires :

- Relative à l'intégration des frais d'études aux immobilisations définitives (opérations d'ordre) :
Dépenses d'investissement au 2138 = + 26 493 €
Dépenses d'investissement au 21316 = + 3 625 €
Recettes d'investissement au 2031 = + 30 118 €
- Relative à la dissolution de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de Biard, Fontaine le Comte, Ligugé, Marçay, et Vouneuil-Sous-Biard
Encaissement de l'excédent financier à hauteur de 46.70 €
Recette de fonctionnement au 002 = + 46.70 €
Dépense de fonctionnement au 011 = + 46.70 €

Monsieur le Maire demande également l'autorisation de mandater en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité l'ensemble de ces décisions modificatives financières.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

FIXATION DES MONTANTS DE RÉMUNÉRATION DES AGENTS DU RECENSEMENT

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'adopter les tarifs pour le calcul de la rémunération des Agents Recenseurs. Il sera proposé des montants conformes au SMIC, pour les feuilles de logement, les bulletins individuels, et les séances de formation.

Les éléments de la rémunération seront fixés de la manière suivante :

- ✓ Feuille de logement = 1.00 €
- ✓ Bulletin individuel = 1.50 €
- ✓ Séance de formation (2 ½ journées obligatoires) = 25 €
- ✓ Frais de déplacement pour les écarts = 100 €
- ✓ Indemnité forfaitaire pour le coordonnateur communal de 1478 €

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la rémunération pour les 6 agents recenseurs qui seront recrutés pour effectuer le recensement de la population du 16 Janvier au 15 Février 2025.

ANIMATIONS LOCALES

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de renouveler le marché des producteurs en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Vienne, au Domaine de Givray le 13 Juin 2025.

Les modalités financières sont de :

- 1 144.69 € HT, pour la mise en œuvre du marché,
 - 336.30 € HT, pour la présence d'un agent de la chambre,
 - 336.30 € HT, pour l'animation du marché.
- Soit environ 1 817.29 € HT

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le renouvellement de la convention de partenariat pour le prochain marché des producteurs qui aura lieu le Vendredi 13 Juin 2025 au Domaine de Givray.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

TARIFICATION DU SÉJOUR JEUNESSE DU 27 AU 30 DÉCEMBRE 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les tarifs de séjour jeunesse qui se déroulera du 27 au 30 décembre 2024, dans la Creuse.

		Participation Commune	Participation CCAS	Participation Famille
QF 1	QF < 500	52,59	52,59	80
QF 2	501 < QF < 700	45,09	45,09	95
QF 3	701 < QF < 1040	37,59	37,59	110
QF 4	1041 < QF < 1380	30,09	30,09	125
QF 5	1381 < QF < 2160	22,59	22,59	140
QF 6	QF > 2161	15,09	15,09	155
HC				190

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les tarifs pour le séjour jeunesse sur le thème : « les traitres » qui aura lieu du 27 au 30 Décembre 2024 dans la Creuse encadré par Monsieur David MOULIN.

APPROBATION DE LA MOTION PROPOSÉE PAR L'AMF AU SUJET DU PROJET DE BUDGET 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une motion présentée par l'Association des Maires de la Vienne. Les communes et intercommunalités refusent d'être les variables d'ajustement du budget de l'État.

Le Conseil Municipal vote, avec 14 voix Pour et 1 Abstention, la motion présentée par l'Association des Maires de la Vienne.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'évoquer les travaux des différentes commissions communales.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

COMMUNAUTÉ URBAINE DE GRAND POITIERS : CONSULTATION SUR LE PLAN DE MOBILITÉ

Monsieur le Maire propose d'examiner le Plan de Mobilité (PDM) action et mise en œuvre 2025-2035, présenté par Grand Poitiers Communauté urbaine. Approuvé par GPCu dans sa réunion du 27 Septembre 2024, l'avis de la Commune est sollicité. Il faut rappeler que... « le PDM détermine les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (Grand Poitiers). Le plan vise à contribuer à la diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liés au secteur des transports... »

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable au plan de mobilité présenté par la Communauté Urbaine de Grand Poitiers mais souhaite qu'une piste cyclable soit mise en place entre SAINT-BENOÎT et LIGUGÉ. Une enquête publique sur le plan de mobilité 2025-2035 va avoir lieu du 23 Décembre 2024 au 23 Janvier 2025. Le dossier d'enquête sera consultable en Mairie.

CALENDRIER DES DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Vendredi 13 Décembre 2024 à partir de 17 h 00	Marché de Noël des Usines
Dimanche 15 Décembre 2024 à 12 h 00	Repas des personnes âgées au Domaine de Givray
Samedi 4 Janvier 2025 à 14 h 30	Assemblée générale de l'AFTIL
Vendredi 10 Janvier 2025 à 19 h 00	Vœux du Maire au Gymnase
Dimanche 12 Janvier 2025 à partir de 14 h 00	Loto de la Ligugéenne Football au Gymnase
Jeudi 16 Janvier 2025	Début du Recensement de la Population
Dimanche 19 Janvier 2025	Trail de l'Insolite
Lundi 27 Janvier 2025 à 19 h 00	Conseil Municipal

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

REMERCIEMENTS



Ligugé le 11 Décembre 2024
Le Maire

Bernard MAUZÉ